



COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 8 JUILLET 2015

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, le Président Guillaume PELTIER a tenu à revenir sur le Comice agricole dont les échos sont positifs. Sur l'affluence, les chiffres transmis font état de 7000 à 8000 personnes le samedi et de 12 000 à 13 000 personnes le dimanche. Il s'est ensuite réjoui de l'installation à Ecoparc de quatre nouvelles entreprises et de sept entreprises très fortement intéressées.

1/ Choix du prestataire pour la réfection de la toiture

Afin de terminer les travaux de rénovation de la toiture du château de Villemorant engagés il y a deux ans, une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux en juillet et août 2015.

Résultat de la consultation

- **Sarl LELOUP : 63 639 € HT**
- **Sarl L et R BLANCHE : 59 393, 96 € HT**

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 2 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé de retenir la SARL L et R BLANCHE pour la réfection de la partie centrale de la toiture du château.

2/Subvention exceptionnelle à la Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre des métiers a sollicité une subvention de 300 euros pour l'organisation du Salon de la création qui aura lieu le 26 novembre prochain. Cet événement rassemble chaque année entre 250 et 300 personnes, principalement des porteurs de projet de création ou de reprise. La matinée est consacrée à l'organisation de « flashs tests » permettant aux porteurs de projets intéressés de tester leur idée devant un jury de professionnels de la création-reprise avec un retour de conseils et d'orientations avisés. L'après-midi, sont proposées des mini-conférences, cette année « Comment financer son projet ? », « Statut juridique : comment faire le bon choix ? ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de l'attribution d'une subvention de 300 euros au profit de la CMA pour l'organisation de ce Salon.

3/Demande de subvention au titre du Contrat de Pays dans le cadre du projet de Réhabilitation du bâtiment « Imprimerie »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de pays pour le projet de la réhabilitation du bâtiment « Imprimerie ».

4/Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment pour l'entreprise CMI

L'entreprise CMI, locataire de l'ECOPARC depuis 2007, souhaite faire construire son propre bâtiment afin de répondre aux besoins d'espaces et de confort liés au développement de leur activité. L'entreprise aux actionnaires belges, qui compte actuellement 16 salariés envisage le recrutement de 5 à 10 salariés supplémentaires à moyen terme.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de type tertiaire (bureaux + laboratoire) de 400 m2.

L'entreprise a fait part de son intérêt pour un portage de la construction (sous forme d'un crédit-bail) par la Communauté de communes. Le cabinet Be Smil (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) a chiffré le projet de construction à 560 000 € HT. Il est à noter que la Communauté de communes a obtenu pour ce projet une subvention de 225 193,36 € au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation auprès de Maîtres d'œuvre.

5/ Délibération en vue d'autoriser le Président à signer un contrat d'apprentissage avec le centre de formation d'apprentis agricole de Loir-et-Cher

Afin d'aider Jean-Michel pour l'entretien du site et pour valoriser l'apprentissage, le Président Guillaume PELTIER a rencontré les responsables du lycée agricole de Blois. Un apprenant a ensuite été reçu en entretien en présence de Jean-Michel GRISON, satisfait par ce candidat. La période d'apprentissage débute le 1^{er} septembre 2015 et s'achève au 31 août 2017. Le coût pour la Communauté de communes est de 59% du SMIC la première année et de 71% la seconde.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide le recrutement de cet apprenti et d'autorise le Président à signer le contrat d'apprentissage.

6/ Encaissement de chèques liés à la vente des affiches lors du Comice agricole

Lors du Comice agricole ont été vendues des œuvres données par des artistes exposants d'un montant de 15, 20 et 60 euros au profit de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise l'encaissement de ces chèques au profit de la Communauté de communes.

7/Renouvellement du contrat de Dominique Darchis pour une durée de 4 mois à plein temps

Le contrat pour accroissement temporaire d'activité de Dominique DARCHIS arrive à échéance le 22 août prochain. Avant d'envisager la création d'un poste, le Conseil communautaire décide à l'unanimité du renouvellement de son contrat pour une durée de 4 mois à plein temps.

8/Questions diverses.

Monsieur d'Espinay-St-Luc suggère, compte tenu de l'organisation du Forum puis du Comice agricole et de leur implication, d'allouer une prime aux salariés de la Communauté de communes. Précision est faite par le Président qu'elles seront proratisées en fonction de la présence sur ces journées.

Le Président rappelle l'organisation de la Fête du sport et de la Sologne à vélo le dimanche 6 septembre prochain et compte une nouvelle fois sur la mobilisation des communes et des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.